

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
12 novembre 2013, Johannesburg, Afrique du Sud**

La séance est ouverte à 14 h.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'observer une minute de silence en hommage au représentant des États-Unis et président du Comité Éducation, Monsieur Ed Jurith, qui était malheureusement décédé récemment. On lui rendrait le même hommage le vendredi suivant à la réunion du Conseil de fondation. L'AMA transmettrait par écrit ses condoléances les plus sincères à la famille et à tous les proches de M. Jurith.

Il souhaitait la bienvenue à tous et les remerciait de s'être déplacés pour cet important rassemblement d'une semaine consacré à la lutte contre le dopage. Le point central de la Conférence était le Code mondial antidopage, sujet qui dominerait les discussions. Il se réjouissait de l'issue de ce long processus. Il ajoute que le Japon avait un nouveau représentant, le ministre Sakurada, qui arriverait le jeudi suivant. Il souhaitait la bienvenue à son représentant officiel, M. Nagayama, qui siégeait à sa première réunion.

Il demandait aux membres et aux observateurs de signer la liste des présences.

Les membres suivants assistant à la réunion : M. John Fahey, CA, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche; Mme Beckie Scott, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; Sir Craig Reedie, vice-président du CIO; M. Alec Moemi, représentant M. Fikile Mbalula, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis et président de l'ASOIF; M. Ugur Erdener, membre du CIO, président de *World Archery*; M. Michael Gottlieb, représentant du gouvernement américain (É.-U.); M. Nagayama, représentant M. Yoshitaka Sakurada, ministre chargé du Sport, Japon; M. Andrew Godkin, représentant M. Peter Dutton, ministre du Sport, Australie; Mme Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, France; M. Ernesto Irurueta, représentant M. Francisco Boza, ministre du Sport, Pérou, et président du Conseil des Sports des Amériques (CADE).

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales; M. Rob Koehler, directeur, Éducation et Programme de développement; Mme Julie Masse, directrice, Communications; Dr Olivier Rabin, directeur, Science; Dr Alan Vernec, directeur médical; M. Olivier Niggli, directeur, Affaires juridiques.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Andy Parkinson, Benjamin Carlier, Natalie Mills, Christian Thill, Richard Budgett et Françoise Dagouret.

– 1.1 Divulcation des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitaient divulguer une situation de conflits d'intérêts. Il prend note que ce n'était pas le cas.

2. Procès-verbal de la réunion précédente – 11 septembre 2013 (Buenos Aires)

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif. Il leur demandait s'il pouvait approuver ce procès-verbal comme enregistrement exact des discussions tenues le 11 septembre 2013 à Buenos Aires.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 11 septembre 2013 à Buenos Aires est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport était plus succinct, puisque celui de Buenos Aires était très étoffé. Il ne répéterait pas tout ce qu'il avait dit à cette réunion, mais ferait néanmoins un compte rendu des derniers développements.

La Conférence des parties de l'UNESCO s'était tenue à Paris les 19 et 20 septembre. Il avait rencontré la directrice générale adjointe de l'UNESCO à Montréal à la mi-octobre et lui avait transmis certaines questions. Cette Conférence avait été somme toute positive. Le Dr Konbaz, d'Arabie saoudite, avait été élu président. Quatre présidents avaient été membres du Conseil de fondation de l'AMA, ce qui était positif. On y avait présenté un projet visant à aider les pays ne disposant pas d'une législation pour lutter contre le trafic et la distribution de substances interdites. Ce projet important se tiendrait dans cinq pays ciblés. En revanche, le rapport de surveillance n'avait pas eu les mêmes résultats positifs. L'UNESCO avait utilisé des données du questionnaire *Logic* préparé par l'AMA. Quelque 129 y avaient répondu, mais hélas, aucune analyse sur la conformité n'avait été faite et aucune mesure n'avait été proposée pour résoudre les cas des États membres non conformes ou n'ayant pas soumis de rapport de conformité. Dans une correspondance au directeur général de l'UNESCO, le président de l'AMA avait exposé ses inquiétudes et réitéré son soutien pour le prochain rapport de conformité et la prochaine Conférence des parties prévue dans deux ans. Cette année, l'AMA avait prêté main-forte au Secrétariat en déployant l'un de ses employés à Paris. L'AMA avait dû rapatrier son employé, car ses besoins étaient plus pressants à Montréal. L'AMA appréciait les efforts de l'UNESCO et comprenait qu'elle était soumise à de strictes contraintes financières. Il espérait que le soutien de l'AMA serait accueilli avec reconnaissance.

Il réitérait sa demande aux différents gouvernements de considérer le détachement d'un agent spécialisé des douanes dans les bureaux de l'OMD à Bruxelles. La France avait détaché l'un de ses officiers à Interpol et l'AMA cherchait un représentant semblable à l'OMD.

Il poursuit en parlant des différents pays dont les programmes antidopage étaient scrutés de près par l'AMA, à commencer par le Brésil. Il devait dire, à regret, que les progrès pour établir l'ONAD étaient décevants. Plusieurs promesses avaient été faites, mais peu avaient été tenues. Malgré les lois en place et quelques rares démarches amorcées, aucun travail n'avait été réalisé dans le secteur de l'antidopage. L'AMA et le CIO avaient discuté de ce problème et de la façon de faire progresser le programme antidopage à temps pour les Jeux olympiques de Rio en 2016. L'AMA cherchait d'autres solutions.

Au cours de la prochaine année, des représentants de l'AMA se rendraient à nouveau en Inde, à sa demande, afin d'aider au développement de son programme antidopage. L'Inde avait tendu la main et l'AMA avait réussi à obtenir du financement des OAD du

Japon et de l'Australie. Celles-ci avaient accepté de se joindre à l'AMA pour aider l'Agence antidopage indienne.

Depuis quelques semaines, la Jamaïque faisait les manchettes suite aux propos de l'ancien directeur de l'OAD jamaïcaine au sujet de l'absence de contrôles l'année précédant les Jeux olympiques. Le premier ministre avait convoqué l'AMA en Jamaïque afin d'y réaliser un audit. Une équipe chevronnée de l'Agence s'y était rendue à la mi-octobre. À la suite de cette visite – qui n'était pas la première de l'AMA – l'équipe avait produit un rapport et l'avait transmis au ministre, aux fins de commentaires. L'une des recommandations concernait la composition du Conseil de JADCO. Il semblait y avoir des conflits d'intérêts non négligeables au sein du conseil et ces conflits affectaient la gestion de l'organisation. L'AMA avait donc donné ses conseils pour la mise en place du programme et avait consulté les ONAD à proximité qui s'étaient dites prêtes à aider. L'AMA comptait organiser une rencontre avec le directeur exécutif de JADCO en décembre à Montréal. À cette occasion, on lui fournirait tout le soutien nécessaire afin de redresser la situation.

L'AMA était impatiente de rencontrer les représentants du gouvernement nigérian, parce qu'une ONAD était requise dans ce pays. Peu d'actions étaient mises de l'avant en ce sens.

L'ONAD d'Égypte avait fait des progrès importants à la suite de la visite de l'AMA en octobre. Un directeur avait été nommé et un laboratoire avait été établi. L'AMA avait d'ailleurs visité et évalué ce laboratoire à quelques reprises. À la lumière du rapport de stratégie du laboratoire du Caire – approuvé par le Comité exécutif en septembre – il jugeait opportun de demander aux membres d'approuver ce laboratoire à titre de candidat à l'accréditation.

Le Kenya avait réalisé très peu de progrès. La situation perdurait depuis plus de 18 mois. Il se demandait même si une enquête était utile après tout ce temps. Il avait entendu parler d'une enquête, mais n'avait jamais rien vu de concret à cet égard. De toute évidence, ce dossier piétinait.

Parmi les autres points importants, il notait une question soulevée quelque 12 mois auparavant, à savoir la contamination alimentaire au clenbutérol, au Mexique. Il avait été démontré que les cas positifs dans le football étaient vraisemblablement liés à du bétail contaminé. À la suite de cas au sein du football, les autorités publiques et le Mouvement sportif avaient envoyé une députation à Montréal. De concert avec les gouvernements, l'AMA avait commandé des recherches pertinentes permettant de différencier les échantillons positifs contaminés par des aliments (le bétail) ou par dopage direct. Il reviendrait sur ce point en mai.

Il dit que le projet de formulaires électroniques avait été remis sur le tapis, à la demande du Comité exécutif. On était sur le point de conclure un protocole d'entente avec l'USADA afin que les formulaires électroniques soient accessibles à toutes les OAD. Des échantillons, conservés depuis les Jeux olympiques d'hiver de Turin, faisaient l'objet d'analyses additionnelles. Il était impatient de prendre connaissance de ces résultats.

Depuis son rapport de septembre, il avait peu de nouvelles informations à rajouter sur les ligues majeures. L'AMA avait invité le président de la MLB à s'adresser aux membres du Conseil de fondation en mai. Le rapport Mitchell et les enquêtes étaient des points dignes d'intérêt. Autre point digne de mention : l'entente avec la Ligue nationale de hockey pour les contrôles avant les JO de Sotchi.

Le cas du laboratoire de Rio de Janeiro avait été soulevé brièvement à la réunion de Buenos Aires. Par la suite, trois cas de faux positifs avaient été découverts, des cas survenus avant la révocation de l'accréditation du laboratoire et visant exclusivement le football. Ces nouvelles données complexifiaient le processus de réaccréditation. On attendait les prochaines démarches du laboratoire et du gouvernement dans le cadre du processus d'évaluation accéléré accordé en septembre.

Il dit que la réunion des présidents des CAUT se tiendrait les 16 et 17 octobre 2014 à Paris. Il remerciait chaleureusement le Comité olympique français, hôte de l'événement.

Le dernier point, également soulevé à Buenos Aires, concernait une tâche confiée à l'AMA, à qui on avait demandé d'examiner les Statuts et le plan stratégique pour ensuite proposer des changements. M. Niggli avait examiné attentivement les deux documents et n'avait proposé aucun changement. L'AMA accueillerait volontiers les suggestions des membres à ce titre.

M. REEDIE voulait parler du financement accordé à SportAccord. Il informait les membres que le CIO avait consenti à renouveler sa contribution à l'organisation pour un montant équivalent. Il se demandait si le professeur Ljungqvist pouvait aborder la question de la contamination alimentaire au Mexique.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST n'avait pas de complément d'information à ajouter.

LE PRÉSIDENT savait que des pourparlers étaient engagés avec le gouvernement mexicain afin que ce problème soit reconnu. L'AMA continuerait de suivre cette situation de près.

MME SCOTT souhaitait faire un commentaire sur la situation de la Jamaïque et du Kenya. Les athlètes de ces pays continuaient de dominer le monde de l'athlétisme. Leurs performances et résultats étaient remarquables. Or, ils ne subissaient aucun contrôle et leurs ONAD étaient inadéquates. N'était-ce pas là l'occasion pour l'AMA de commencer à réaliser des contrôles. La situation était pressante; l'AMA, seule ou en collaboration avec l'IAAF, devait agir et réaliser des contrôles intelligents.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL prenait bonne note du commentaire de M. Reddie. À Mme Scott, il dit que le problème du Kenya n'était pas lié aux contrôles; l'ORAD et l'IAAF réalisaient des contrôles. D'ailleurs, la majorité des contrôles faits par l'IAAF étaient issus de la Jamaïque ou du Kenya. Le problème concernait les allégations soulevées dans les médias au sujet de l'EPO et d'autres substances interdites vastement accessibles dans les centres d'entraînement. L'AMA croyait que ces allégations sérieuses méritaient une enquête. Si elles s'avéraient fondées, il fallait mettre fin au phénomène et sanctionner les fautifs. L'AMA avait réclamé une enquête l'année précédente; le président s'était même rendu au Kenya pour faire valoir une telle enquête, mais aucune mesure n'avait été prise. L'AMA avait les mains liées. Elle aurait peut-être plus de latitude une fois le nouveau Code adopté, mais pour l'heure, elle ne pouvait que rapporter les faits au Comité exécutif et demander au Conseil de fondation de déclarer le Kenya non conforme. Il y avait une zone grise et l'AMA était impuissante. Il espérait que les autorités kényanes l'approchent à Johannesburg.

LE PRÉSIDENT espérait avoir plus de nouvelles d'ici la fin de la semaine. Il avait cru comprendre que les autorités kényanes avaient annoncé la tenue d'une enquête. C'était ce qu'on lui avait promis. Or, aucune mesure concrète n'avait été prise. Si les mesures sur les enquêtes étaient adoptées dans le nouveau Code, on pallierait plus facilement ce type de problème. Dans l'intervalle, l'AMA et les athlètes propres vivaient beaucoup de frustration.

MME FOURNEYRON remerciait les autorités africaines pour leur accueil chaleureux. Elle se référait au point 3.1 (suivi du rapport sur l'efficacité des programmes de contrôle). À titre de représentante des pouvoirs publics européens, elle tenait à rappeler que les gouvernements d'Europe étaient déterminés à se conformer au Code et à endosser les statistiques produites par l'AMA en 2012. Il était nécessaire de souligner à quel point ce rapport misait sur l'importance pour l'AMA de jouer un rôle de réglementation accru. En outre, le rapport jouait un rôle essentiel en matière de conformité au Code. Elle avait remarqué dans les documents qu'une nouvelle organisation serait requise une fois le nouveau Code approuvé. Tous les pays devaient aider à mettre en œuvre le nouveau Code. Il était aussi important de souligner à nouveau que l'AMA aurait le droit d'imposer des sanctions aux parties prenantes non conformes à son Code. Elle espérait que tout le monde comprenait bien cette obligation.

À Buenos Aires, il y avait eu un premier débat sur cette question importante. Elle espérait qu'elle soit poussée plus loin et qu'elle aboutisse à une entente. Elle n'avait pu tenir des discussions poussées à ce sujet, particulièrement sur l'échéancier ou les recommandations. Pour les autorités publiques, comme le proposait la recommandation numéro 30, les ONAD devaient demeurer autonomes; toutefois, il fallait définir les critères d'autonomie, surtout l'aspect du financement. L'Europe se penchait sur cette question. Au sujet de la recommandation numéro 32, elle acceptait le fait que les ONAD puissent tester les athlètes étrangers sur leur territoire. Si tel était le cas, il fallait prévoir des budgets spéciaux pour ce type d'activités. Selon elle, les ONAD devaient s'attaquer aux tricheurs graves et partager leurs renseignements, sans pour autant négliger les plus petites compétitions, s'assurant ainsi de contrôles antidopage efficaces.

À nouveau, elle remerciait l'AMA pour son rapport objectif sur les statistiques, ce qui montrait que les gouvernements et les ONAD déployaient des efforts importants dans les contrôles antidopage. La proportion de contrôles hors compétition atteignait 55% chez les gouvernements, par opposition à 38% chez les mouvements sportifs; 15 des 20 organisations étaient des ONAD demandant des analyses par SMRI. Le Mouvement sportif réclamait seulement 22% des tests. Il était important de comprendre ce que ces tests révélaient en réalité. L'AMA devait intensifier la lutte contre le dopage dans le sport, soit au sein des ONAD ou des FI. Elle était convaincue que les statistiques aideraient l'AMA à faire des avancées, plus particulièrement au sein des sports importants. C'était une question de crédibilité. Essentielles, les statistiques permettaient de rehausser la crédibilité et de contrer les arguments qui alléguaient que cette lutte était inefficace, ce qui était complètement faux. Tous devaient faire front commun pour renforcer la crédibilité de la lutte antidopage.

LE PRÉSIDENT rappelle que le directeur général avait demandé au Comité exécutif d'accepter le laboratoire d'Égypte comme candidat à l'accréditation. Cette partie du monde avait besoin de soutien et d'installations. Il comprenait que les membres acceptaient cette recommandation. Le laboratoire serait assujéti à un long processus d'évaluation et l'AMA, avec l'assentiment des membres, donnerait suite à ce dossier.

DÉCISIONS

1. La proposition d'accepter le laboratoire d'Égypte comme candidat à l'accréditation est approuvée.
2. Il est pris note du rapport du directeur général.

– 3.1 Compte rendu du groupe de travail sur l'efficacité des programmes de contrôle

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que lors de la réunion de Buenos Aires, les membres avaient réclamé une analyse point par point de la manière dont chacune des recommandations serait abordée. L'AMA avait acquiescé à leur demande et déposé un compte rendu aux fins d'information.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu du groupe de travail sur l'efficacité des programmes de contrôle.

– 3.2 Statistiques

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que la direction avait été mandatée pour fournir une analyse détaillée des statistiques publiées plus tôt cette année. Cette analyse était déposée aux fins d'information. Il invitait les membres à soumettre leurs commentaires ou questions à ce sujet.

DÉCISION

Il est pris note de l'analyse détaillée sur les statistiques.

- 3.3 Conférence des parties de l'UNESCO

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle qu'il avait couvert ce point dans son rapport.

DÉCISION

Il est pris note du point sur la Conférence des parties de l'UNESCO

4. Opérations / gestion

- 4.1 Élection du président de l'AMA – 2014-2016

LE PRÉSIDENT dit que l'élection revenait au Conseil de fondation, mais comprenait que le Comité exécutif acceptait de proposer à l'unanimité la nomination de M. Reddie à titre de président de l'AMA, pour un mandat de trois ans.

DÉCISION

Le Comité exécutif propose au Conseil de fondation la nomination de M. Craig Reddie au poste de président de l'AMA, de 2014 à 2016.

- 4.2 Élection du vice-président de l'AMA – 2014-2016

LE PRÉSIDENT prend connaissance de la nomination de M. Stofile et se réjouit de sa nomination à titre de vice-président, représentant des autorités publiques. Le 1^{er} janvier 2014, il succéderait au professeur Ljungqvist. Il comprenait que les pouvoirs publics et le Comité exécutif soutenaient cette recommandation au Conseil de fondation.

DÉCISION

Le Comité exécutif recommande au Conseil de fondation la nomination de M. Stofile au poste de vice-président de l'AMA, de 2014 à 2016.

- 4.3 Désignation du Comité exécutif – 2014

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'ils avaient en main la composition du Comité exécutif pour l'année 2014, à l'exception d'un membre à confirmer, soit le représentant des gouvernements pour l'Asie. Les autorités publiques d'Asie se réuniraient en soirée et feraient part de leur décision à l'AMA le lendemain. Le document final serait donc déposé vendredi.

LE PRÉSIDENT comprenait que le directeur général souhaitait reporter la résolution au vendredi suivant, au moment où la nomination du représentant d'Asie serait confirmée.

DÉCISION

La décision concernant la désignation du Comité exécutif de 2014 est reportée.

- 4.4 Conseil de fondation

4.4.1 Composition 2014

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que ce point était à titre d'information. Les dossiers des membres renfermaient les nominations au Conseil de fondation pour l'année 2014. L'annexe 1 du point 4.4.1 couvrait ce point.

4.4.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que ce point concernait la confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses. Il leur demandait d'en prendre note et de l'approuver.

LE PRÉSIDENT précise qu'il s'agissait de la composition du Conseil de fondation actuel. L'AMA devait soumettre deux fois l'an un rapport aux autorités suisses. Il demandait aux membres d'endosser ce document afin qu'il soit déposé auprès des autorités suisses.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

- 4.5 Composition des comités permanents – Finance et Administration; Santé, médecine et recherche

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les membres devaient approuver les nominations à la présidence des comités suivants : Finance et Administration; Santé, médecine et recherche. En tant que président de l'AMA, M. Reedie ne pouvait plus remplir ces fonctions. M. Ricci Bitti était proposé à la présidence du Comité Finance et Administration. En outre, le mandat du professeur Ljungqvist, en tant que président du Comité Santé, médecine et recherche, venait à échéance à la fin de l'année. On l'avait donc réélu pour une période d'un an, jusqu'à la fin de 2014.

En tant que membre du Comité Finance et Administration, M. GOTTLIEB tenait à remercier M. Reedie pour son excellent travail. Plusieurs autour de cette table savaient en quoi consistait la tâche d'un président de comité. Il était bien placé pour dire que M. Reedie avait accompli un travail exceptionnel au fil des ans et tenait à l'en remercier.

L'une des priorités de l'AMA était de maintenir un équilibre entre les autorités publiques et le Mouvement sportif. Cet équilibre était assuré par le biais des Statuts de l'AMA, mais parfois aussi par une pratique ou une convention non officielle. Les présidents des comités permanents jouaient un rôle important dans le maintien de cet équilibre. La présidence des différents comités permanents était assurée équitablement par des représentants des autorités publiques et du Mouvement sportif. Il notait, pour information, l'importance de maintenir cet équilibre. À son humble avis, la ministre du Sport de France ferait une excellente présidente du Comité Santé, médecine et recherche lorsque le professeur Ljungqvist quitterait ses fonctions.

LE PRÉSIDENT prenait bonne note de ce commentaire. Cette option pouvait être envisagée l'année suivante lorsque ce poste deviendrait vacant. Il remerciait M. Ricci Bitti de reprendre le flambeau, ainsi que M. Gottlieb pour ses commentaires bienveillants à l'endroit de M. Reedie avec qui il avait eu l'occasion de collaborer étroitement au sein du Comité Finance et Administration. L'expertise et le grand professionnalisme de M. Reedie étaient indéniables, et ses recommandations et interventions au cours des six dernières années avaient toujours été pertinentes. Il remerciait M. Reedie pour sa contribution. Nul doute qu'il prendrait son rôle avec le plus grand sérieux à compter du 1^{er} janvier 2014. Il comprenait que le Comité exécutif approuvait les deux nominations mises de l'avant.

DÉCISION

Les nominations à la présidence du Comité Finance et Administration (M. Ricci Bitti) et du Comité Santé, médecine et recherche (le professeur Ljungqvist) sont acceptées.

- 4.6 Plan stratégique – indicateurs de performance opérationnels

LE PRÉSIDENT dit que le plan stratégique et les indicateurs de performance opérationnels constituaient un processus transparent auquel se livrait l'AMA

annuellement. L'AMA fournissait des informations sur ses activités et ses objectifs. Il invitait les membres à se prononcer sur ces documents, fournis à titre informatif.

DÉCISION

Il est pris note du plan stratégique et des indicateurs de performance opérationnels.

- 4.7 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport – programme et rencontres préliminaires

LE PRÉSIDENT rappelait que, comme cela avait été le cas lors des éditions antérieures de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, les 12 membres du Comité exécutif seraient invités à siéger à ses côtés au panel de la scène principale lors des assemblées plénières. En somme, ceux-ci siégeraient le lendemain (jeudi), en matinée; le jeudi en après-midi, ils ne siégeraient pas, le temps que se déroulent les séances consacrées aux Standards internationaux; le vendredi en matinée, ils siégeraient pour assister aux conclusions de la Conférence et participeraient ensuite aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il les encourageait à réserver leur temps d'intervention.

DÉCISION

Il est pris note du point sur les rencontres préliminaires à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport.

5. Finance

- 5.1 Compte rendu – Finance

M. REEDIE dit qu'il ne souhaitait pas jouer au devin quant aux décisions que prendraient les membres le vendredi suivant, mais avouait qu'il se sentait bien. Il se réjouissait du fait que M. Ricci Bitti ait accepté de prendre le relais à la présidence du Comité Finance et Administration. Il était persuadé que les membres lui témoigneraient le même soutien. À la réunion de Buenos Aires, il avait remis aux membres une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Finance et Administration tenue en juillet. Ce point n'appelait aucune discussion pour l'heure, puisqu'il serait abordé à la réunion du Conseil de fondation.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu financier.

- 5.2 Contributions des gouvernements / du CIO

M. REEDIE dit que l'annexe 1 du point 5.2 présentait la situation sur les contributions. L'AMA avait récolté 98,45% de ses contributions en date du 9 novembre 2013. Une situation qu'il jugeait satisfaisante. Nombre de pays, particulièrement en Asie, n'avaient toujours pas respecté leur engagement à ce titre, mais l'AMA interviendrait et tenterait d'atteindre son objectif de 100%.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

- 5.3 Comptes trimestriels 2013 (3^e trimestre)

M. REEDIE dit que le Comité Finance et Administration préparait les comptes trimestriels conformément aux IFRS. Les membres avaient à leur disposition les comptes des 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres ainsi que les données depuis le début de l'exercice financier. Pour ces dernières données (le cumul annuel à ce jour), l'AMA avait enregistré des revenus de 28,4 millions de dollars. Les dépenses totalisaient un peu plus de 22,2 millions de dollars. Ce qui portait les surplus de l'Agence à un peu plus de six millions de

dollars. L'AMA récoltait peu de revenus au dernier trimestre de l'année, la quasi-totalité de ses contributions étant déjà versées. Les coûts récurrents (ou permanents) ne disparaissaient pas. Tous les efforts possibles étaient déployés pour atteindre un budget équilibré à la fin de l'exercice financier.

Les membres avaient aussi en main le document « Chiffres réels vs budget » jusqu'à la fin de septembre, un document qu'il trouvait extrêmement utile et qu'il avait examiné avec Mme Pisani en matinée. Outre quelques contributions manquantes, aucun point notable n'avait été soulevé.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels.

– 5.4 Budget 2014

M. REEDIE informe les membres que le Comité avait également examiné le projet de budget, point qui intéresserait certainement ses collègues du Comité exécutif. On pouvait déjà voir l'impact d'une des décisions prises à Buenos Aires voulant que l'AMA réduise ses dépenses en exigeant que ses deux principaux partenaires défraient les coûts de leur déplacement aux réunions de l'AMA. Le Comité Finance et Administration avait préparé un scénario excluant ces dépenses et incluant une hausse de 2% des contributions, et un autre scénario sans ces options. Pour appuyer ces données, on avait utilisé le plan stratégique et opérationnel détaillé qui exposait chacune des dépenses prévues par l'AMA en 2014. Il y reviendrait un peu plus tard.

Les calculs présentés donnaient lieu à différents déficits selon différentes options de financement. D'un point de vue strictement financier, la solution la plus avantageuse était que les partenaires prennent en charge leurs dépenses de déplacement et qu'ils augmentent de 2% leur contribution à l'AMA. Cette information devait être consignée. À la dernière réunion, le CIO avait accepté cette option d'une hausse de 2%. Restait à savoir si les autorités publiques l'endosseraient à leur tour aujourd'hui. D'un point de vue financier, ces données étaient des arguments convaincants pour atteindre les revenus adéquats proposés.

Concernant les prévisions de trésorerie et la réserve de fonds non attribués – point soulevé à maintes reprises et ayant fait l'objet d'une multitude de scénarios jusqu'en 2015 – il explique que l'AMA avait énormément puisé dans cette réserve. Pour cette raison, le Comité Finance et Administration croyait fermement que la solution la plus avantageuse à compter de maintenant se traduisait par une hausse régulière des contributions, faute de quoi l'AMA devrait éventuellement se tourner vers ses bailleurs de fonds et exiger des hausses beaucoup plus importantes – bien au-delà de 2% – pour réaliser ses activités. Le Comité exécutif devait donc prendre une décision importante au sujet du budget qu'il souhaitait présenter au Conseil de fondation dans quelques jours.

LE PRÉSIDENT remerciait M. Reddie pour son exposé et invitait les membres à se prononcer sur les options proposées. M. Reddie avait fait part de la position du CIO, qui était disposé à endosser une hausse de 2% et de couvrir les frais de déplacement aux cinq réunions tenues par l'AMA annuellement (trois pour le Comité exécutif et deux pour le Conseil de fondation).

MME FOURNEYRON remerciait l'ensemble des membres et plus particulièrement le Comité Finance et Administration, y compris M. Gottlieb, pour leur excellent travail. Elle se réjouissait de la nomination de M. Ricci Bitti. Que l'AMA ait reçu 98,45% des contributions en 2013 était excellent. Ce résultat témoignait du travail acharné des membres. Tous étaient pleinement engagés; elle tenait à les remercier. Elle tenait également à féliciter les membres du comité pour leurs propositions relatives aux réductions. Cependant, il y avait un point que l'AMA pouvait améliorer, à savoir les coûts rattachés au nouveau Code pour les différents pays. Chaque pays disposait d'un budget pour son agence nationale ou ses laboratoires. À titre d'exemple, en France, le budget de 2014 consacré à l'Agence française avait fait l'objet de nombre de discussions. Dans la conjoncture actuelle, il était devenu difficile de défendre la position de l'Agence. Elle

ignorait ce que représentait pour les différents pays la charge financière rattachée au nouveau Code et à sa conformité obligatoire. Au sujet de la réserve de fonds non attribués dont disposait l'AMA, elle croyait que l'AMA pouvait adopter de nouvelles idées pour accroître ses flux financiers. Elle souhaitait avoir un portrait plus précis des contributions volontaires des gouvernements (par ex., les 300 000 \$ de la Russie, les 300 000 \$ du Japon et les 900 000 \$ du Canada). Le Mouvement sportif pouvait envisager d'augmenter les contributions volontaires, à l'instar des autorités publiques. Cela constituerait une hausse de 3%. L'Europe proposait une hausse de 0% des contributions des gouvernements sous réserve de prendre en compte une analyse détaillée des frais de déplacement des membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation, ainsi que les frais de préparation de ces réunions. Elle croyait que les membres pouvaient trouver des moyens d'équilibrer ces coûts. Ouverte à une certaine flexibilité, elle comprenait que certains pays ne pouvaient assumer tous ces frais de déplacement. Si tel était le cas, ils ne pourraient prendre part aux réunions. La solution logique était donc d'examiner dans le moindre détail tous les frais de déplacement afin de permettre à l'AMA de planifier efficacement ses réunions et de réaliser des économies. Cela ne devait cependant pas se faire au détriment des pays qui dépendaient de soutien pour assister aux réunions de l'AMA.

M. RICCI BITTI dit que la position du Mouvement olympique était on ne peut plus claire : les finances de l'AMA devaient être saines et lui permettre de réaliser ses activités. C'était pourquoi il préconisait une hausse de 2% et une réduction des dépenses (frais de déplacement). Mme Fourneyron avait parlé de contributions volontaires, mais semblait oublier que le Mouvement sportif dépensait beaucoup plus. Plusieurs ONAD étaient des CNO, ce qui signifiait que les ONAD étaient entièrement financées par le Mouvement sportif dans certains pays. Il rappelait que les coûts rattachés aux contrôles dans plusieurs pays – et dans la majorité des pays d'Europe – étaient financés par les FI, soit le Mouvement sportif. Une fois tous ces facteurs pris en compte, les contributions volontaires des trois pays susmentionnés représentaient des sommes beaucoup moins importantes par rapport à celles investies par le Mouvement sportif, qui avait toujours fait preuve d'une très grande générosité. En outre, l'étude sur l'ensemble des coûts réalisée deux ou trois ans auparavant par l'ASOIF montrait que le Mouvement sportif couvrait de 70% à 80% des coûts. Il jugeait donc tout à fait inopportun de parler de déséquilibre des contributions volontaires. Le Mouvement sportif réaffirmait son appui à l'AMA en acceptant d'augmenter son budget. Il remerciait M. Reedie pour son excellent travail et promettait de suivre son exemple dans ses nouvelles fonctions. La mise en œuvre imminente du nouveau Code engendrerait certainement des coûts. Lorsque venait le temps d'aider l'AMA, il ne s'agissait pas de compétition. Cependant, il estimait que l'apport du Mouvement sportif était plus important.

M. MOEMI dit que les contributions volontaires portaient bien leur nom : elles étaient volontaires et devaient être considérées comme telles. De leur propre gré, certains gouvernements versaient des sommes au-delà de leurs obligations habituelles. Ici, il n'était pas question de compétition, mais de complémentarité. Les FI ne devaient pas s'attendre à ce que tous les gouvernements versent des contributions volontaires. Ceux qui souhaitaient contribuer davantage étaient libres de le faire, voire encouragés à le faire. Et lorsque quiconque versait davantage, il fallait apprécier ce geste sans adopter un point de vue concurrentiel. Dans un monde idéal, on verserait l'équivalent de chaque dollar, rand, franc ou euro. Malheureusement, ce n'était pas toujours possible. Toute contribution volontaire devait être reconnue.

LE PRÉSIDENT rappelait que le Mouvement sportif endossait une hausse de 2% des contributions et une réduction des dépenses (paiement des frais de déplacement). De leur côté, les autorités publiques croyaient que leurs contributions volontaires devaient être complétées par des sommes équivalentes de la part du Mouvement sportif. Ceci se traduirait par une hausse approximative de 3%. Y avait-il d'autres suggestions?

M. REEDIE avait écouté attentivement les débats et était très étonné d'apprendre que le Canada avait versé 900 000 dollars, aux dires de Mme Fourneyron.

LE PRÉSIDENT soulignait que la contribution du Canada dépassait largement cette somme, puisque le Canada couvrait les frais annuels du bureau de Montréal.

M. REEDIE rétorque que cette contribution n'était pas volontaire, mais bien contractuelle. Il était d'avis que les contributions du CIO devaient être régulières, identifiables et croissantes plutôt que représenter des sommes équivalentes aux contributions obligatoires ou volontaires des autres parties. Toutefois, il remettait en question l'idée que certains pays n'assistent pas aux réunions, faute de moyens. Le taux d'assiduité aux réunions du Conseil de fondation au fil des ans était excellent. On pouvait envisager de soutenir ces pays au moyen d'un financement volontaire. Il cherchait des pistes de solution, sans déroger aux directives qu'on lui avait données.

LE PRÉSIDENT demandait l'adoption d'une résolution. Le Comité exécutif devait présenter une recommandation au Conseil de fondation. Les membres avaient beau examiner la question sous toutes ses coutures, mais pour l'heure, rien n'avancait. Le Mouvement sportif et les gouvernements étaient partenaires et faisaient ce qu'ils pouvaient dans les limites de leurs moyens. À lui seul, son pays versait plusieurs centaines de millions de dollars au sport; une grande partie de ces sommes étaient des bourses à de nombreux sports olympiques, bourses qui leur permettaient de mettre en place ou d'améliorer leurs programmes antidopage. Il n'y avait pas lieu d'argumenter. Les deux principaux partenaires contribuaient – et devaient continuer de contribuer – de bonne foi. Le budget indiquait que la mise en œuvre seule du nouveau Code coûterait quelque 750 000 à 800 000 \$ supplémentaires cette année. En 2015, lors de la première année complète de mise en œuvre du Code, il en coûterait davantage. À supposer que la réserve soit toujours disponible, l'AMA arriverait peut-être à s'en tirer jusqu'à la fin de l'année 2015, si toutes les conditions gagnantes étaient réunies. Or, l'AMA n'avait aucun pouvoir sur les impondérables. Dans le passé, la parité des devises avait joué en sa faveur. L'AMA ne devait toutefois pas miser sur cette éventualité éternellement. Aujourd'hui, à cette Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, l'AMA voulait dire au monde entier qu'elle réitérait son engagement à l'égard des sportifs propres de la planète et qu'elle faisait le nécessaire pour accomplir sa mission. Il ne voulait surtout pas voir l'Agence échouer dans cette mission, ni voir sa réserve s'épuiser avant la fin de l'année. Mais, tôt ou tard, les membres seraient confrontés à une telle éventualité. Il demandait donc aux membres de proposer une résolution. Autrement, il se trouvait devant deux options et il faudrait trancher et passer au vote, recours qu'il n'avait jamais utilisé au cours de ses six années en poste. D'un côté, le Mouvement sportif endossait une hausse de 2% (plus le paiement des frais de déplacement) et de l'autre, les gouvernements voulaient que le Mouvement sportif verse une somme équivalente à leurs contributions volontaires. Les autorités publiques souhaitaient-elles se prononcer sur la question du paiement de leurs frais de déplacement? Quelles options pouvait-on envisager?

M. GOTTLIEB ne pouvait se prononcer au nom de tous les gouvernements, mais pouvait parler au nom des Amériques, des États-Unis et de l'Amérique du Nord. Il ne s'opposait pas au paiement des frais de déplacement, mais avait quelques réserves. Le Comité Finance et Administration avait insisté sur le fait que les frais de déplacement en cause ne toucheraient que les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Le Comité avait discuté de la possibilité d'inclure les réunions des groupes d'experts, groupes de travail et ainsi de suite, mais avait réfuté cette idée, jugeant important d'inclure plusieurs régions du monde au sein de ces comités, nonobstant leurs ressources. Autre point qui le préoccupait : l'impression du public selon laquelle l'AMA voulait créer un système de « deux poids, deux mesures » formé de gouvernements « capables » de contribuer et de gouvernements « incapables » de le faire. S'il estimait que la majorité des gouvernements étaient en mesure de couvrir leurs frais de déplacement aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, il croyait cependant nécessaire de mettre en place un mécanisme ou un fonds volontaire à l'intention des gouvernements incapables de couvrir ces frais, quelles que soient leurs raisons. Ces gouvernements devaient pouvoir s'adresser à l'AMA pour obtenir du soutien. Il ne souhaitait surtout pas voir certains représentants s'absenter des réunions, faute de

moyens. Les pays moins nantis devaient avoir la chance d'obtenir du soutien de l'AMA. Les décisions du Comité exécutif ne devaient pénaliser personne. Il était d'accord avec M. Reedie. Une telle mesure serait, bien entendu, exceptionnelle, mais devait être envisagée.

LE PRÉSIDENT résumait la suggestion de M. Gottlieb : que les gouvernements acceptent de couvrir leurs frais de déplacement et que l'AMA apporte son appui aux pays dans le besoin, si nécessaire. Avait-il bien saisi le message de M. Gottlieb ?

M. GOTTLIEB répond que oui. Il jugeait cette solution équitable.

M. REEDIE dit que M. Gottlieb avait rapporté avec justesse la discussion des membres du Comité Finance et Administration. Il approuvait sa suggestion.

M. RICCI BITTI partageait le point de vue de M. Gottlieb, reconnaissant qu'il pouvait y avoir un risque que l'AMA favorise certains pays. La situation était délicate. Cela étant dit, il souhaitait que les gouvernements montrent une volonté commune d'appuyer l'AMA. Les contributions volontaires ne représentaient que la pointe de l'iceberg. Le Mouvement sportif dépensait beaucoup plus d'argent que les autorités publiques, notamment pour les ONAD, les FN, les CNO et ainsi de suite. Il ne cherchait aucunement à faire de comparaisons. L'objectif était d'appuyer l'Agence et de l'aider à aller de l'avant. Tous les membres devaient faire des efforts. Il partageait le point de vue de M. Gottlieb relativement aux frais de déplacement. Les deux principaux partenaires devaient témoigner d'une volonté de collaborer. Réaliser des analyses sur les contributions volontaires de deux pays ne ferait pas avancer la cause et ne favoriserait aucune des deux parties prenantes. Celles-ci devaient s'impliquer bilatéralement.

MME FOURNEYRON dit que ce propos rejoignait son commentaire sur les frais de déplacement. Elle souhaitait que l'AMA puisse venir en aide aux pays qui ne pouvaient assumer de tels frais. Concernant les contributions et l'apport de chacune des parties prenantes, elle dit qu'elle ne voulait surtout pas ouvrir un autre débat avec M. Ricci Bitti. Si le Mouvement sportif assumait les frais des tests, la France disposait d'un budget annuel de huit millions d'euros. En outre, elle tenait à rappeler que l'AMA avait été créée par le Mouvement sportif et les autorités publiques. Il fallait prendre en compte les différents types de contributions volontaires. Celles de la Russie, du Japon et du Canada n'avaient pas le même statut. Il était temps pour les membres d'adopter une résolution.

M. REEDIE estimait important que les membres arrivent à une entente d'ici la fin de la réunion. Lorsque le Comité Finance et Administration avait présenté la question du paiement des frais de déplacement, tous les membres (et principalement les gouvernements) l'avaient bien accueillie. En outre, le Comité jugeait important de faire comprendre aux membres que l'AMA ne pouvait continuer à réaliser ses activités sans hausse de son budget. C'était impossible. Il suggérait donc d'approuver l'option du paiement des frais de déplacement avancée par le Comité Finance et Administration, ainsi qu'une hausse de 1% du budget pour l'année suivante. Ceci représentait 132 000 \$, répartis entre tous les pays du monde, une somme dérisoire à son avis. Les membres devaient comprendre que les hausses régulières deviendraient éventuellement inévitables. L'AMA venait de passer trois années d'austérité et avait fait preuve d'une grande compréhension à l'égard des pays touchés par la précarité économique. L'AMA n'avait pas exercé trop de pressions au début, mais tenait à faire savoir que les choses devaient changer, faute de quoi elle épuiserait ses réserves. Il préconisait une hausse de 2%, mais se disait prêt à accepter une augmentation moindre afin qu'un budget soit présenté au Conseil de fondation. Les autorités publiques devaient faire leur part et accepter cette très légère hausse. Il présenterait cette option au CIO, question de connaître son point de vue au sujet d'un versement équivalent des contributions volontaires l'année suivante.

LE PRÉSIDENT résumait la proposition voulant que chaque pays (ou instance sportive) couvre les frais de déplacement aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation et que le budget de l'AMA soit augmenté de 1% – l'équivalent de 132 000 \$ au total. Cette proposition satisfaisait-elle les membres? Le Mouvement sportif avait

proposé une hausse de 2%, mais était prêt à endosser une hausse de 1% si le CIO acceptait de verser une contribution équivalente aux contributions volontaires des gouvernements l'année suivante, soit à compter de 2015. Les membres acceptaient-ils d'assumer les frais de déplacement et d'augmenter le budget de 1%?

M. GODKIN était satisfait de cette proposition, mais devait prendre en compte l'opinion de ses collègues des autorités publiques.

MME FOURNEYRON dit que l'Europe lui avait confié un tout autre mandat, mais qu'elle était prête à défendre cette résolution auprès de ses pays membres. Elle tiendrait compte des préoccupations de l'AMA et de l'approche proposée par M. Reddie au sujet des contributions volontaires, de la hausse de 1% et des frais de déplacement. Il fallait aussi tenir compte d'un autre point extrêmement important : les coûts rattachés à la mise en œuvre du Code mondial antidopage en 2014 et plus particulièrement en 2015. Tous les pays étaient confrontés aux mêmes questions budgétaires. Il était donc important d'avoir une vision globale de la situation. À ce titre, elle était prête à défendre cette résolution auprès du Conseil de fondation et des représentants européens.

LE PRÉSIDENT remerciait les membres pour leurs commentaires.

M. MOEMI appuyait le point de vue de Mme Fourneyron. Bien entendu, l'Afrique du Sud devrait accroître son soutien aux nombreux pays africains aux ressources limitées. La question serait discutée à la Commission de l'Union africaine pour le sport. Selon lui, la proposition méritait d'être endossée, sous réserve que le Mouvement sportif considère sérieusement l'aspect des contributions volontaires et accomplisse ce pas positif dans cette direction.

LE PRÉSIDENT dit que le Comité exécutif avait l'assurance de M. Reddie à cet égard. Il croyait comprendre qu'un consensus semblait se dessiner sur les frais de déplacement et la hausse de 1%. Pour ce qui était des contributions volontaires, il croyait que le président et le directeur général devaient avoir la prérogative de s'assurer que personne ne manque de réunions, faute de moyens. Dans pareil cas, ils devaient pouvoir prendre une décision exécutive à ce chapitre. Il demandait que cette modification soit apportée à la résolution. Le Comité exécutif recommandait donc au Conseil de fondation d'approuver le budget, qui prévoyait une hausse de 1% et la prise en charge des frais de déplacement par chacun des membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation. L'AMA devrait vraisemblablement se pencher sur certaines données à ce titre.

Il remerciait les membres pour leur grande collaboration et leur bonne volonté. En consentant à une hausse, même modeste, du budget de l'AMA, ils mettaient enfin un terme au cycle d'austérité de l'Agence. Cette recommandation serait faite au Conseil de fondation le vendredi suivant.

DÉCISION

Le budget 2014, tel qu'approuvé par le Comité exécutif – et prévoyant une hausse de 1% et le paiement individuel des frais de déplacement – est accepté et sera soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

6. Code mondial antidopage – conformité

LE PRÉSIDENT informe les membres que le rapport sur la conformité serait abordé après le point du Code mondial antidopage. Les membres avaient à disposition la version provisoire 4.0 du Code, circulée après la réunion de Buenos Aires. Cette version avait fait l'objet de quelques commentaires, examinés et commentés par l'équipe de rédaction. Il invitait M. Young à présenter les recommandations de l'équipe, en ayant à l'esprit que le Comité exécutif était le comité décisionnel tenu de soumettre sa décision au Conseil de fondation le vendredi suivant.

M. YOUNG dit que les membres avaient en main deux documents relatifs au Code, inscrits au point 2.0 à l'ordre du jour du Comité exécutif et au point 6.0 à l'ordre du jour du Conseil de fondation. Le vendredi suivant, les membres du Comité exécutif devaient se prononcer et voter sur le point 2.0 – Code mondial antidopage, version 4.0. Il croyait bon le leur rappeler. Les membres avaient reçu la version provisoire du Code qu'ils avaient approuvée à Buenos Aires. Après cette réunion, l'équipe de rédaction avait reçu deux types de commentaires et avait fait des changements en conséquence. L'équipe avait ensuite produit la version 4.0 du Code. Il était ravi d'annoncer qu'aucun de ces changements ne nécessitait de dépenses additionnelles. Il expliquait les deux changements en cause. D'entrée de jeu, il dit que l'ACNO avait informé l'équipe qu'elle comptait poursuivre la pratique prévue dans le Code 2009, voulant que le CNO agisse à titre d'ONAD lorsqu'aucune ONAD n'est désignée par un gouvernement. On avait vaincu les réticences manifestées initialement et maintenu le statu quo. Ce qui était très positif. Le deuxième changement avait été anticipé à Buenos Aires. Suite à la production de la version provisoire 3.0, l'équipe avait fait des changements favorisant un durcissement des sanctions, qui passaient de deux ans à quatre ans en cas de dopage intentionnel. On avait aussi renforcé la définition d'intention. L'équipe avait soumis ses changements au juge Jean-Paul Costa, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, qui avait exprimé des réticences face à l'un d'eux. L'équipe avait donc repris les recommandations du juge et les avait intégrées et expliquées dans le document au point 2.0 à l'ordre du jour.

Après la production de la version provisoire 4.0, l'AMA avait reçu nombre de commentaires constructifs. L'équipe avait donc décidé d'en prendre connaissance et d'en proposer quelques-uns au Comité exécutif. D'abord et avant tout, il demandait que l'équipe de rédaction du Code ait les mêmes pouvoirs que ceux consentis à Madrid, autrement dit qu'elle puisse faire elle-même les changements mineurs. Ensuite, il souhaitait soulever trois points qui devaient être précisés. L'équipe jugeait bon de les présenter au Comité exécutif, le comité directeur de ce projet, et d'obtenir son aval avant de faire les modifications requises. Le premier point concernait la réduction potentielle d'une sanction en cas d'aveux sans délai d'une violation. Cette clause était déjà prévue dans le Code 2009. Lorsque l'AMA avait créé la clause prévoyant une suspension de quatre ans en cas de dopage intentionnel, elle avait ensuite prévu des sanctions de quatre ans en cas de falsification de tout élément de contrôle du dopage. Ce qui était tout à fait logique, selon lui. Un tricheur qui écopait d'une suspension de quatre ans pour dopage intentionnel ne devait pas s'en tirer avec une suspension de deux s'il falsifiait un échantillon ou s'il refusait de se soumettre à un contrôle. L'article 10.6.3 abordait précisément les aveux sans délai; on proposait que l'article s'applique tant aux contrôles positifs qu'à la falsification d'un échantillon et au refus de subir un contrôle.

L'autre précision touchait une situation très particulière : supposons le cas d'un sportif hors compétition qui utilisait une substance qui n'était pas interdite hors compétition. Dans ce cas-ci, il n'enfreignait aucune règle. Mais voilà qu'il subissait un contrôle positif à une compétition ultérieure. L'athlète pouvait quand même écopier d'une suspension de quatre ans si le dopage était intentionnel, mais dans de telles circonstances, il importait de préciser que la version provisoire révisée prévoyait une suspension de deux ans. Si les faits étaient tels qu'ils justifiaient une suspension de quatre ans – la preuve que le dopage était intentionnel, par exemple – la suspension pouvait être de quatre ans. Les partenaires jugeaient plus juste et équitable de créer une présomption en faveur d'une suspension de deux ans, mesure que l'OAD pourrait éventuellement réfuter.

La troisième suggestion de l'équipe concernait la définition de l'absence de faute significative en rapport avec la définition de substance spécifiée. Autrefois, la peine du sportif variait du simple avertissement à la suspension de deux ans s'il prenait des substances spécifiées. En outre, on n'était pas tenu d'établir l'absence de faute significative. Cette disposition avait changé dans le nouveau Code, mais changerait peu de choses dans la plupart des cas, sauf pour la marijuana. L'équipe avait fait de son mieux pour éviter toute forme de référence à la marijuana dans le Code, mais ses tentatives avaient abouti à un chamboulement complet de la définition de l'absence de

faute significative, ce qui était loin du but recherché, vu l'efficacité et la pertinence de cette définition dans le Code et les interprétations du TAS. La marijuana était unique parce que, la majorité du temps, on la consommait intentionnellement. Comment pouvait-on appliquer la clause d'absence de faute significative lorsqu'on consommait cette substance intentionnellement? Cette violation (pour la marijuana) devait normalement entraîner une suspension automatique de deux ans, alors que le statu quo prévoyait une suspension de six à neuf mois. L'AMA souhaitait-elle vraiment imposer une sanction automatique pour la marijuana et changer le système actuel? Ou souhaitait-elle modifier la définition de l'absence de faute significative en y intégrant des informations sur les cannabinoïdes et ainsi de suite. La marijuana était une substance unique puisque son usage était intentionnel. Dans certaines circonstances, les sportifs seraient parfaitement en mesure d'établir que cette consommation ne visait pas à améliorer leur performance.

Le Comité exécutif avait approuvé le Standard international pour les laboratoires (SIL). Depuis la diffusion de sa dernière version provisoire, le CIO et certaines organisations responsables de grandes manifestations sportives avaient soumis leurs commentaires au sujet de la conservation des échantillons et de l'analyse d'un très grand nombre d'échantillons prélevés à des Jeux. L'équipe avait donc apporté des précisions et des changements afin que le SIL reflète ces points. La version finale du SIL serait approuvée le vendredi suivant.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires sur ces points en particulier.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST avait une question sur l'un des points soulevés, soit la période en compétition et hors compétition. Comment délimitait-on ces périodes? Comment arriverait-on à définir les substances prises en compétition ou hors compétition? À quel moment pouvait-on parler de période hors compétition?

M. YOUNG répond que les situations hors compétition étaient définies par les règles de l'organisation responsable de la grande manifestation sportive, ou par celles de l'IAAF si les cas touchaient l'IAAF. Ainsi, au tennis, le moment précis « en compétition » commençait dès que la première balle d'un match était frappée. En athlétisme, ce moment pouvait correspondre à la semaine précédant un championnat mondial. Pour le CIO, ce moment correspondait à l'ouverture du Village olympique. La FI ou l'organisateur de la manifestation pouvait définir sa propre période « en compétition ».

LE PRÉSIDENT notait que depuis toujours, la définition comportait plusieurs variables.

MME SCOTT dit que sa question portait sur le même point. Elle supposait que chaque situation serait évaluée au cas par cas. L'exemple fourni était quelque peu déroutant. L'utilisation d'un stimulant puissant hors compétition immédiatement avant le début d'une compétition engendrait une suspension de quatre ans. Elle comprenait cet aspect, mais se demandait si une certaine flexibilité était prévue au niveau des suspensions automatiques de deux ans, en sachant que les effets d'une substance consommée hors compétition pouvaient être décelés pendant une compétition. Avait-on prévu une certaine flexibilité des sanctions dans pareils cas?

M. YOUNG répond que le changement au Code s'adressait à ces situations. L'ancien Code prévoyait déjà cette flexibilité, selon la gravité de la faute, la nonchalance du sportif, etc. C'était pourquoi il existait des sanctions de six à neuf mois pour les cas de marijuana. Au sujet des stimulants, il dit qu'un sportif qui prenait un médicament contre le rhume – ce qui était tout à fait légitime – et qui ne participait à aucune compétition dans les trois jours suivants ne violait aucune règle. Mais, s'il devait prendre part à une compétition, ce sportif n'écoperait certainement pas d'une suspension de quatre ans. La présomption était établie à deux ans. En cas d'absence de faute significative, la peine pouvait être moindre.

M. GOTTLIEB dit que son pays, les États-Unis, acceptait cette note et les références spécifiques à la marijuana. Il tenait néanmoins à s'assurer d'avoir bien compris. Cette

inclusion avait pour conséquences le maintien du statu quo de six à neuf mois. Il doutait que l'ajout de cette note résulte en des sanctions en deçà de six à neuf mois.

M. YOUNG dit à M. Gottlieb que ses propos étaient justes.

MME SCOTT demandait comment quelqu'un pouvait alors établir l'absence de faute significative. Y avait-il un certain cadre?

M. YOUNG répond que l'absence de faute significative était définie dans le Code. En examinant les cas du TAS, certains se demandaient si les sportifs prenaient tous les moyens possibles pour éviter des tests positifs. Un sportif négligent qui testait positif ne serait pas sanctionné (en l'absence de faute significative), alors qu'un sportif attentif et vigilant qui testait positif obtiendrait vraisemblablement une sanction réduite.

LE PRÉSIDENT invitait les membres à rendre leur décision relativement au document à disposition. Il demandait au Comité exécutif d'approuver et de soumettre à l'approbation du Conseil de fondation les amendements aux articles 10.6.3 et 10.2.3, de même que le commentaire intégré à la définition d'absence de faute ou de négligence significative.

En deuxième lieu, il leur demandait de donner à l'équipe de rédaction du Code le mandat de faire les changements mineurs requis à la version provisoire 4.0 du Code et aux Standards internationaux. Très souvent, de petits détails étaient décelés à la toute dernière minute. Un avocat avait écrit à l'AMA récemment pour lui soumettre sa recommandation au sujet de l'emploi d'une virgule et d'un point-virgule.

M. YOUNG précise qu'on avait vraiment coupé les cheveux en quatre dans cette recommandation en demandant que le point-virgule ne soit pas en italique.

LE PRÉSIDENT dit que le Comité exécutif accordait à l'équipe de rédaction du Code l'autorité de répondre à ce type de demande et de faire les changements requis.

M. ANDERSEN informe les membres que la conformité au Code mondial antidopage était une question récurrente à toutes les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation et continuerait vraisemblablement de l'être ultérieurement. Le dernier rapport officiel sur la conformité avait été présenté en 2011. Il avait déjà de bonnes idées sur le processus de mise en place et de supervision et avait reçu nombre de commentaires fructueux du Comité exécutif et des partenaires à ce titre. Les Standards internationaux, tout comme le Code, constitueraient des outils efficaces permettant aux OAD de mettre en place des programmes antidopage efficaces dans tous les pays et dans tous les sports. L'AMA disposerait des outils nécessaires pour superviser la conformité au Code et aux Standards internationaux. En outre, l'AMA disposait déjà d'outils puissants pour évaluer les activités des ONAD et des FI au moyen des statistiques dans ADAMS. On verrait aussi une approche indépendante en matière d'évaluation des signataires. Toutes ces mesures contribuaient à renforcer la politique de l'AMA. La question de la politique et de la stratégie serait abordée en mai aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il fournirait plus de détails à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT prenait note de ce point. Il poursuit en disant qu'une question importante avait été soulevée dans les médias au sujet du processus de révision du Code et d'une plainte contre l'AMA.

M. NIGGLI informe les membres que le 25 octobre dernier, la Fédération des joueurs professionnels, un syndicat basé au Royaume-Uni, avait déposé une plainte devant l'autorité suisse de contrôle de la fondation. Le 5 novembre, un communiqué de presse avait été publié. On y déclarait que la Fédération des joueurs professionnels avait formulé une plainte devant les tribunaux suisses au sujet du processus de révision du Code de l'AMA. Il tenait d'abord à clarifier la situation. Il n'y avait aucune cause devant le tribunal suisse. L'autorité suisse de contrôle était un organe administratif dont le rôle était de veiller à ce que les fondations régies par la loi suisse respectent les lois suisses dans le cadre de leurs activités. La Fédération des joueurs professionnels avait déposé une plainte et demandé des mesures provisoires – ou mesures urgentes – afin que le

processus de révision du Code mondial antidopage de l'AMA soit suspendu et que la disposition sur les substances d'abus soit réintroduite. Le Comité exécutif avait abordé cette question en long et en large à Buenos Aires et avait décidé de ne pas réintroduire cette disposition dans le Code. En somme, l'AMA avait fourni aux autorités concernées les procès-verbaux des différentes réunions pertinentes et aucune mesure provisoire n'avait été accordée. Aucune décision finale au sujet de cette plainte ne serait prise avant des semaines, comme le voulait la procédure. À son avis, la plainte serait rejetée parce qu'elle était sans fondement. La Fédération des joueurs professionnels avait tenté de brouiller l'affaire, mais aucune action n'était prise contre l'AMA. Il tenait à en informer les membres du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT concluait donc que la question n'était pas préoccupante et qu'au train où allaient les choses, elle resterait sans conséquence.

DÉCISIONS

1. La proposition d'approuver et de soumettre à l'approbation du Conseil de fondation les amendements aux articles 10.6.3 et 10.2.3, de même que le commentaire intégré à la définition d'absence de faute ou de négligence significative, ainsi qu'il était fait mention dans le rapport, est approuvée.
2. La proposition de donner à l'équipe de rédaction du Code le mandat de faire les changements mineurs requis à la version provisoire 4.0 du Code et aux Standards internationaux est approuvée.
3. Il est pris note du point sur la conformité au Code.

7. Projets de recherche en sciences sociales 2014

M. KOEHLER informe les membres qu'ils avaient en main le rapport et les recommandations à ce sujet. Il tenait à souligner que l'AMA avait reçu 42 projets issus de 20 pays différents cette année. Tous avaient été soumis au groupe de travail sur la recherche en sciences sociales et au Comité Éducation aux fins de révision. Ceux-ci recommandaient au Comité exécutif le financement de quatre projets de recherche, dont un projet de recherche ciblée. Il présente les projets.

Le premier projet, le projet Boardley, demandait un financement total de 34 000 \$. L'AMA avait réduit la portée de ce projet dont le financement initial était de 66 000 \$. Il se penchait sur les valeurs morales qui avaient un certain effet dissuasif. Ce projet aiderait l'AMA à développer ses programmes de prévention et d'éducation intégrant les valeurs morales.

Le deuxième projet recommandé était le projet Mudrak, de la République tchèque. Il y avait peu de financement et peu de recherches dans cette région. L'AMA voulait en savoir plus sur les sportifs d'élite par comparaison aux sportifs récréatifs, ainsi que sur les attitudes de dopage dans ce pays. Le projet permettrait de concevoir des programmes d'éducation adaptés à ce pays.

Le projet suivant, de Nicholls, se penchait sur les adolescents. On disposait de peu de données sur leur comportement. Fait particulièrement intéressant : le projet était multiculturel et réunissait des chercheurs des États-Unis, du Royaume-Uni et de Hong

Kong. Il s'agissait d'une étude comparative sur le type d'éducation requise et la façon de personnaliser les programmes de prévention en fonction des besoins des adolescents.

Le projet suivant (Ntoumanis) était d'un chercheur grec du Royaume-Uni. Il examinait l'éducation des entraîneurs. Sans être spécifiquement axé sur l'antidopage, le projet évaluait la manière dont les entraîneurs se comportaient avec les sportifs et se demandait si leur attitude était axée sur les résultats et la performance. Ce projet permettrait à l'AMA de développer ses programmes d'éducation, d'étudier en profondeur l'éducation des entraîneurs et de s'assurer que ces derniers adoptent les bons comportements vis-à-vis des sportifs. Ce projet était lui aussi multiculturel et réunissait des chercheurs de la Grèce et de l'Angleterre.

Nombre d'OAD avaient fait savoir qu'elles ignoraient les attitudes et les valeurs de leurs populations. Un programme efficace permettait de bien comprendre les attitudes et les valeurs des sportifs. Il était recommandé que l'AMA recrute un chercheur chargé de développer un modèle de programme d'éducation ciblant les besoins spécifiques des ONAD et des FI. Ce projet leur servirait de base et les informerait des réalités dans leurs pays et leurs sports. On estimait ce projet à environ 20 000 \$. La recherche servirait aussi de guide pour la création de projets similaires dans le futur.

Le financement sollicité pour les projets de recherche en sciences sociales 2014 était en deçà du budget et totalisait 210 774,91 \$.

MME SCOTT dit que l'un des reproches qu'elle entendait depuis quelques années des sportifs inscrits dans des groupes cibles concernait les informations sur la localisation et les contrôles inopinés hors compétition. À la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, il y avait un groupe dont l'unique but était de contester les programmes sur la localisation. Ce groupe œuvrait au nom d'associations de joueurs. Les sportifs propres comprenaient l'importance du programme de localisation et s'y opposaient rarement. Cependant, elle croyait qu'il était nécessaire de montrer, par des preuves, que ce programme fonctionnait bien, et ce, afin de prouver à ce groupe que la position de l'AMA sur la légitimité du programme de localisation et des contrôles hors compétition était défendable, non seulement parce que l'AMA réussissait à démasquer des tricheurs, mais aussi à cause de l'effet dissuasif de ce programme. Elle se demandait si sa suggestion pouvait faire l'objet d'un projet de recherche en sciences sociales. Un tel projet donnerait à l'AMA plus de munitions pour défendre ses programmes.

MME FOURNEYRON dit qu'elle approuvait la recommandation sur les projets de recherche en sciences sociales, mais se demandait si les organisations nationales ou les gouvernements pouvaient être informés des demandes de financement provenant de leurs propres pays afin que les scientifiques puissent bénéficier d'un tel soutien. L'AMA pouvait-elle informer les gouvernements des demandes de financement provenant de leurs pays afin d'assurer une meilleure coordination?

M.R KOEHLER dit qu'il serait heureux de présenter la suggestion de Mme Scott à la réunion du Comité Éducation en mai. Il dit que la suggestion relevait effectivement de la recherche en sciences sociales, et ce, parce que le Comité exécutif avait élargi la portée de ce type de recherche 18 mois plus tôt. Il ajoute qu'une portion d'une recherche effectuée en Norvège traitait des attitudes des sportifs vis-à-vis de la localisation. Il y avait eu des plaintes concernant la transmission des informations sur la localisation, mais elles concernaient essentiellement l'aspect technique et non la pertinence de telles informations dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il réitérait qu'il présenterait la suggestion de Mme Scott au Comité Éducation.

Il dit à Mme Fourneyron qu'il s'occuperait de la coordination des projets de recherche, sur le site Web de l'AMA. Il ajoute que l'AMA continuerait de collaborer étroitement avec les gouvernements à ce titre.

LE PRÉSIDENT dit que le Comité exécutif devait se prononcer sur la recommandation. Il demandait aux membres s'ils approuvaient le financement de 210 774,91 \$ pour les

projets de recherche en sciences sociales du programme 2014. Il remerciait les membres pour leur appui.

DÉCISION

Les projets de recherche en sciences sociales proposés sont approuvés.

8. Laboratoire de Copenhague (analyses hématologiques pour le PBA)

LE PRÉSIDENT informe les membres que leur approbation était requise afin que ce laboratoire puisse réaliser des analyses hématologiques pour le programme du Passeport biologique de l'Athlète (PBA).

LE DR RABIN explique que l'AMA avait été approchée en 2012 par les hôpitaux Bispebjerg et Frederiksberg afin d'établir un laboratoire approuvé pour réaliser des analyses hématologiques pour le PBA. L'AMA avait guidé le laboratoire afin qu'il réponde à toutes les exigences de l'Agence. Un document de référence plus détaillé était fourni aux membres. Le groupe d'experts Laboratoires avait suivi de près toutes les étapes et procédures et s'était montré satisfait des démarches du laboratoire. Il recommandait donc au Comité exécutif d'approuver ce laboratoire à titre de laboratoire autorisé à réaliser des analyses hématologiques pour le PBA.

LE PRÉSIDENT dit qu'il était heureux des informations fournies sur papier. Quatre ans auparavant, l'AMA avait avancé l'idée d'approuver de tels laboratoires. Il s'agissait du premier du genre et s'en réjouissait.

LE DR RABIN rappelle qu'une unité mobile de ce type existait au Japon. Le laboratoire concerné aujourd'hui était le premier annexé à un hôpital. La principale préoccupation était d'ordre sécuritaire. L'AMA voulait s'assurer que personne ne puisse manipuler ou falsifier les échantillons.

LE PRÉSIDENT dit que cet ajout renforçait le programme. Il espérait voir d'autres laboratoires du genre dans l'avenir, mais convenait que le processus d'accréditation devait demeurer très rigoureux. Il demandait aux membres d'accorder au département de biochimie clinique des hôpitaux Bispebjerg et Frederiksberg le droit de réaliser des analyses hématologiques en appui du PBA.

DÉCISION

La proposition d'accorder au département de biochimie clinique des hôpitaux Bispebjerg et Frederiksberg le droit de réaliser des analyses hématologiques en appui du PBA est approuvée.

9. Documents techniques pour le Passeport biologique de l'Athlète

LE DR VERNEC informe les membres que les Lignes directrices opérationnelles pour le PBA – et les documents techniques connexes – avaient été révisées et entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2014. On comptait quatre documents techniques présentés aux fins d'approbation. L'article 9 de l'ordre du jour présentait une version finale et une version annotée avec suivi des modifications de ces documents depuis 2011. Une nouvelle version avec changements mineurs était aussi présentée au Comité. Dans l'annexe A, on retrouvait l'annexe E, qui constituait l'ancienne annexe D sur la gestion des résultats. Le document technique sur les stéroïdes anabolisants constituait désormais la nouvelle annexe D. On avait ni plus ni moins modifié l'ordre des documents. Une fois approuvés par le Comité exécutif, les Lignes directrices opérationnelles pour le PBA, les documents techniques connexes et le document Questions-réponses sur le module stéroïdien seraient publiés sur le site Web de l'AMA le jour même. Il demandait aux membres d'approuver ces documents.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres d'approuver les versions révisées des documents techniques se rapportant au PBA, dont l'entrée en vigueur était prévue le 1^{er} janvier 2014.

M. REEDIE dit que cette documentation était très importante. S'il avait bien compris, l'usage du PBA serait de plus en plus important, ce qui contribuerait à renforcer le mouvement antidopage à des coûts moindres. Le fait que ces documents entrent en vigueur le 1^{er} janvier était une très bonne nouvelle. Il tenait à féliciter toutes les parties concernées pour leur bon travail. Il n'avait pas lu tous les documents dans les moindres détails, mais croyait que le principe était excellent.

M. RICCI BITTI endossait les propos de M. Reedie. Tous les représentants du Mouvement sportif accueillaient favorablement ces documents. On veillerait à leur mise en place et à leur application. Ils feraient vraisemblablement l'objet de commentaires, si requis.

Parce qu'il serait absent le vendredi suivant, il tenait à demander aux autorités européennes si elles avaient du nouveau au sujet de la protection des données, point crucial pour le développement d'ADAMS. En outre, il demandait si la loi québécoise en matière de protection des données avait été adoptée ou non. Il voulait plus d'informations à ce sujet. Il avait entendu parler de certains progrès en Italie concernant les informations sur la localisation et les AUT. Il se demandait si M. Niggli pouvait apporter plus de précisions, considérant l'importance de cette question pour toutes les organisations sportives.

M. NIGGLI explique que le point sur la reconnaissance d'adéquation officielle de la loi québécoise au sein du droit européen n'avait pas avancé. Au sujet du projet de loi sur la protection des données, il dit que les travaux se poursuivaient. Le Parlement européen n'avait pas pu conclure ses travaux sur la question avant l'été. Il avait repris les travaux à l'automne et à ce stade, on discutait toujours des amendements. Une fois ces amendements en place, il y aurait une discussion tripartite entre la Commission, le Conseil et le Parlement afin d'entériner un document final. Il ne pouvait confirmer que tous les travaux seraient achevés avant les élections parlementaires prévues en 2014, à la mi-année. Certaines provisions préoccupantes ne figuraient plus dans le texte principal; elles avaient été modifiées et figuraient désormais dans les considérants. Il admettait que la question avait progressé, mais craignait que les préoccupations de l'AMA ne soient pas toutes prises en compte. Au sujet de l'Italie, il dit qu'il n'en avait pas entendu parler.

M. RICCI BITTI dit que l'ONAD lui avait dit qu'elle était satisfaite du point sur la localisation, mais pas de celui sur les AUT. On savait que les AUT renfermaient des données très sensibles.

M. NIGGLI admet que ces deux catégories de données étaient très différentes.

DÉCISION

Les documents techniques révisés sur le PBA, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014, sont approuvés.

10. Divers / prochaines réunions

Au sujet du PBA, M. GODKIN dit qu'une étude récente pouvait vraisemblablement avoir un impact sur le temps de conservation des échantillons de sang. Il croyait utile de le souligner afin d'en discuter à la prochaine réunion du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT dit que cette question importante faisait toujours l'objet de consultations auprès d'experts. Dans le document technique, le temps de conservation passait de 36 à 48 heures. M. Godkin faisait probablement référence à une recherche faite en Australie, suggérant que le temps de conservation pouvait être encore plus long. Peu importe la situation, les experts scientifiques valideraient les informations

pertinentes et se prononceraient avant d'officialiser cette information dans les documents de l'AMA.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit que le dossier du PBA était complexe, du point de vue de la science et de son application. L'AMA progressait lentement, mais sûrement à ce chapitre, et ce projet avait un appui important. Il tenait cependant à rappeler que ce projet était complexe et coûteux et n'avait pas été largement mis en œuvre au sein du sport. Seules quelques FI l'utilisaient. Des ONAD l'avaient-elles mis en place? Il demandait des précisions quant à son utilisation au sein des FI et des ONAD.

LE DR VERNEC répond que plusieurs ONAD utilisaient déjà le module hématologique du PBA. Il ne connaissait pas le nombre exact, mais on pouvait en compter près d'une vingtaine qui collaboraient avec les FI. L'AMA était ravie de ces ententes de collaboration. Au sujet du module stéroïdien, dont la matrice était l'urine, il dit que ses coûts n'étaient pas plus élevés que ceux des autres tests d'urine. En 2014, tous les échantillons d'urine feraient l'objet d'analyses pour la détection de profils stéroïdiens. Ensuite, on utiliserait un modèle intelligent afin de décider si des analyses par IRMS sont requises en fonction des variables individuelles plutôt que des valeurs de la population générale.

LE PRÉSIDENT indique qu'il avait parlé du module stéroïdien aux médias le jour même. Il était d'avis que celui-ci deviendrait éventuellement un outil très puissant. On pourrait suivre les variables, les stéroïdes, la testostérone et ainsi de suite. Il s'agissait d'un outil supplémentaire pour soutenir la lutte antidopage. Il en était ravi. Il remerciait le Dr Vernece pour sa contribution importante.

Il tenait à parler d'un programme qui était en cours depuis un certain temps. L'AMA avait réalisé qu'elle ne pouvait pas présenter un module d'éducation dans toutes les écoles afin de sensibiliser tous les enfants du monde aux dangers du dopage dans le sport ou sur la santé. Dans son pays, l'Australie, l'État de la Nouvelle-Galle du Sud comptait quelque 3 000 écoles et huit universités. L'AMA avait donc misé sur les futurs enseignants des facultés de science du sport. Si l'AMA pouvait les former, ils pourraient à leur tour éduquer les enfants une fois en poste dans les écoles ou les organisations sportives. Avec le soutien de la FISU et d'une université chinoise, M. Koehler et son équipe avaient créé un manuel qui serait présenté dans cinq universités au cours de la prochaine année. Son souhait : que l'AMA fournisse ce manuel à toutes les universités du monde, de sorte que les enseignants transmettent ce savoir aux étudiants. Le Japon avait fait de belles avancées à ce chapitre. Il se réjouissait de ce projet et du fait que l'AMA cherchait constamment à innover.

Il rappelait aux membres qu'ils devaient se rendre dans le Foyer de l'hôtel Intercontinental à 8h30 pour les mesures de sécurité. La cérémonie officielle débutait à 9h et la cérémonie d'ouverture se tenait en soirée au Centre des congrès Sandton.

Il remerciait tous les membres pour leur participation, leur rappelant que le Comité exécutif se réunirait vendredi à 9h, pour une réunion d'une trentaine de minutes. Il leur souhaitait des débats fructueux. Enfin, il tenait à remercier le personnel de l'AMA ainsi que les interprètes pour leur excellent travail.

DÉCISION

Comité exécutif – 17 mai 2014, Montréal;
Conseil de fondation – 18 mai 2014, Montréal;
Comité exécutif – 20 septembre 2014, lieu à confirmer;
Comité exécutif – 15 novembre 2014, lieu à confirmer;
Conseil de fondation – 16 novembre 2014, lieu à confirmer.

La séance est levée à 16h30.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, CA
PRÉSIDENT DE L'AMA